



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 28 MARS 2012

Nombre de membres
du Conseil de
Communauté : **37**

Nombre de membres
qui se trouvent en
fonction : **37**

Nombre de délégués :
- présents : 28
- représentés : 8
TOTAL **36**

L'an deux mille douze, le Mercredi 28 Mars à 20 heures 00, le Conseil de Communauté de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'**ALTORF**

M. Gérard ADOLPH, Maire
M. René BAAS, Adjoint

Pour la commune de **DINSHEIM** :

Mme Marie-Reine FISCHER, Maire
M. Gérard KOESTEL, Adjoint

Pour la commune de **DUTTLENHEIM** :

Mme Florence SPIELMANN, Adjointe

-

-

Pour la commune de **GRESSWILLER** :

M. Jean-Louis WIETRICH, Maire
M. Jean-Sébastien SCHELL, Adjoint

Pour la commune de **SOULTZ-B.** :

M. Guy SCHMITT, Maire
M. Charles BILGER, Adjoint

Pour la commune d'**AVOLSHEIM** :

M. Gérard GENDRE, Maire
M. Pascal GEHIN, Adjoint

Pour la commune de **DORLSHEIM** :

M. Gilbert ROTH, Maire
M. Francis BACKERT, Adjoint

-

Pour la commune d'**ERGERSHEIM** :

M. Maxime BRAND, Maire
M. Luc EBENER, Adjoint

Pour la ville de **MOLSHEIM** :

M. Laurent FURST, Maire
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe
M. Jean DUBOIS, Adjoint
M. Jean-Michel WEBER, Adjoint
Me Arsène HITIER, Cons. Mun.

-

Pour la commune de **DACHSTEIN** :

M. Léon MOCKERS, Maire
Mme Béatrice MUNCH, Adjointe

Pour la commune de **DUPPIGHEIM**

M. Adrien BERTHIER, Maire

-

Pour la commune d'**ERNOLSHEIM** :

M. Martin PACOU, Adjoint

-

Pour la ville de **MUTZIG** :

M. Raymond BERNARD, Maire
Mme Gaby LIEN, Adjointe
Mme Marie-Claire SCHOLZ, Adjointe

-

-

Pour la commune de **WOLXHEIM** :

M. Bruno SIEBERT, Maire

-

Membres représentés :

Mme Sonia MAETZ

M. Daniel BALLINGER

M. Jean-Luc RUCH

M. Jean-Marc WEBER

M. Michel DAESCHLER

M. Jean-Marie KLEIN

M. Claude FREYERMUTH

M. Ernest MULLER

ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH

ayant donné procuration à M. Adrien BERTHIER

ayant donné procuration à Mme Florence SPIELMANN

ayant donné procuration à M. Gérard ADOLPH

ayant donné procuration à M. Martin PACOU

ayant donné procuration à Mme Gaby LIEN

ayant donné procuration à M. Raymond BERNARD

ayant donné procuration à M. Bruno SIEBERT

Assistaient en outre :

Melle Michèle CLOCHETTE, Perceptrice de MOLSHEIM

Mme Marie-Paule GEORGEL, Maison du Conseil Général

M. Dominique BERNHART, Directeur Général des Services

Mme Sabrina LABBE-LASTAVEL, Responsable des Finances, du Budget et des Ressources Humaines

M. Jean-Christophe RUEZ, Responsable Aménagements et Pistes Cyclables

Mme Christine BECHT, Responsable Communication

M. Kevin DABERT, Responsable Informatique et S.I.G.

Excusés :

M. Jean SIMON, Adjoint de MOLSHEIM

M. Olivier OTTMANN, S.D.E.A.,

M. Georges WEBER, Responsable Service « Etudes et Travaux »

M. Régis MULLER, Responsable Eau et Assainissement

Mme Valérie GILLMANN, Responsable du R.A.M.

Mme Sandrine TONDEUR-ARNOUX, Responsable du R.A.M.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 29 FEVRIER 2012

N° 12-14

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU l'article 31 du Règlement Intérieur ;

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 29 Février 2012, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil de Communauté, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 28 Mars 2012 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l'unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 29 Février 2012 dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE – EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA COMMUNE DE STILL : TRANSFERTS DE COMPETENCES EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT AU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN

N° 12-15

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 Janvier 2002 dotant notamment la Communauté de Communes de la compétence en matière d'assainissement ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 12 Mai 2003 dotant notamment la Communauté de Communes de la compétence en matière d'eau ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 Mars 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes à la Commune de STILL ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes a, elle-même, transféré les compétences suivantes au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin :

→ en matière d'assainissement :

- contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de collecte, de transport, de traitement des eaux usées et pluviales,
- extension des équipements publics de collecte, de transport, de traitement des eaux usées et pluviales limitée aux branchements,
- contrôle des systèmes d'assainissement non collectif,
- gestion des abonnés,

→ en matière d'eau :

- contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport, de distribution d'eau potable,
- extension des équipements publics de production, de transport, de distribution d'eau potable limitée aux branchements,
- gestion des abonnés,

pour la majorité de ses Communes membres ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de transférer les compétences suivantes :

→ en matière d'assainissement :

- contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de collecte, de transport, de traitement des eaux usées et pluviales,
- extension des équipements publics de collecte, de transport, de traitement des eaux usées et pluviales limitée aux branchements,
- contrôle des systèmes d'assainissement non collectif,
- gestion des abonnés,

→ en matière d'eau :

- contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport, de distribution d'eau potable,
- extension des équipements publics de production, de transport, de distribution d'eau potable limitée aux branchements,
- gestion des abonnés,

au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, au titre de la Commune de STILL, membre de la Communauté de Communes, avec effet au 1^{er} Mai 2012, en vertu de l'arrêté préfectoral du 14 Mars 2012,

et autorise

Monsieur le Président ou Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de la présente décision.

OBJET : FINANCES ET BUDGET - FISCALITE DIRECTE LOCALE ADDITIONNELLE – DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2012

N° 12-16

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU la loi N° 80-10 du 10 Janvier 1980 modifiée portant aménagement de la Fiscalité Directe Locale ainsi que les articles 17 et 18 de la loi N° 82-540 du 28 Juin 1982 ;

VU les bases d'imposition notifiées par les Services Fiscaux pour l'exercice 2012 ;

CONSIDERANT que les taux d'imposition pour l'exercice 2011, s'élevaient à :

- ⇒ 3,84 % pour la Taxe d'Habitation
- ⇒ 1,87 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- ⇒ 6,75 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
- ⇒ 2,89 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises
- ⇒ 19,53 % pour la Fiscalité Professionnelle de Zone ;

VU sa délibération N° 12-04 du 29 Février 2012 suggérant, dans le cadre du débat général d'orientations budgétaires, le gel des taux des taxes additionnelles et de la fiscalité professionnelle de zone pour l'année 2012 ;

CONSIDERANT par ailleurs, que le dossier fiscal présenté, fait apparaître :

- ⇒ une augmentation des bases totales prévisionnelles 2012 de 2,86 % par rapport aux bases réelles de 2011 ;
- ⇒ que le produit fiscal attendu pour 2012, compte tenu de l'évolution des bases et du maintien des taux progresse de 4,65 % par rapport à l'année 2011, soit une recette supplémentaire de 202.289 € ;

CONSIDERANT ainsi et au regard du dossier fiscal présenté, qu'il a été admis dans le cadre des conclusions budgétaires pour la définition du seuil d'équilibre, de procéder au maintien de la pression fiscale ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Raymond BERNARD, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de fixer, en conséquence, les taux d'imposition pour l'exercice 2012 comme suit :

- ⇒ 3,84 % pour la Taxe d'Habitation
- ⇒ 1,87 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- ⇒ 6,75 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
- ⇒ 2,89 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises
- ⇒ 19,53 % pour la Fiscalité Professionnelle de Zone.

OBJET : FINANCES ET BUDGET – FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS – PISCINES : REVISION DES TARIFS D'ENTREES

N° 12-17

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU sa délibération N° 05-49 du 29 Juin 2005 fixant les tarifs d'entrées aux piscines à compter du 5 Septembre 2005 ;

VU sa délibération N° 07-28 du 28 Mars 2007 portant harmonisation des tarifs d'entrées aux piscines ;

VU sa délibération N° 08-103 du 1^{er} Octobre 2008 portant modification de ces tarifs ;

VU sa délibération N° 10-20 du 30 Mars 2010, modifiée par délibération N° 11-15 du 16 Mars 2011 et complétée par délibération N° 11-72 du 5 Octobre 2011, instaurant les tarifs d'entrées aux piscines actuellement en vigueur ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012, acceptant de dispenser au sein des établissements de baignade des séances d'aquatraining ;

CONSIDERANT que cette nouvelle activité nécessite l'acquisition de 6 tapis d'aquarunning ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Dominique BERNHART, Directeur Général des Services ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
instaure**

le tarif d'entrée complémentaire à la piscine de MUTZIG suivant :

- séance « aquatraining » : 6,00 €

fixe

en conséquence, les tarifs d'entrées aux établissements de baignade gérés par la Communauté de Communes, comme suit :

ENTREES INDIVIDUELLES	Tarif
Tarif adulte	3,00 €
Tarif réduit (carte CEZAM, + 64 ans)	2,50 €
Tarif jeune de 6 à 18 ans	2,00 €
Tarif enfants moins de 6 ans (+ handicapé enfant)	1,00 €
Séance « aquagym »	3,20 €
Séance « aquabike »	6,00 €
Séance « aquatraining »	6,00 €
ABONNEMENTS ADULTES	
12 entrées	30,00 €
25 entrées	52,00 €
A l'année	124,00 €
ABONNEMENTS ENFANTS	
Enfants de 6 à 18 ans : 12 entrées	20,00 €
Enfants de 6 à 18 ans : 25 entrées	35,00 €
Enfants moins de 6 ans : 12 entrées	10,00 €
ABONNEMENTS DIVERS	
Abonnement « aquagym » : 25 séances	126,00 €
Abonnement trimestriel « aquagym » (stages non compris)	70,00 €
Abonnement « aquaphobie »	106,00 €
ENTREES GROUPES	
Comité d'entreprise	218,00 €
Scolaires primaires de la Communauté de Communes	0,00 €
Scolaires secondaires de la Communauté de Communes	1,60 €
Scolaires hors Communauté de Communes	1,60 €
Centres de vacances de la Communauté de Communes	0,80 €
Centres de vacances hors de la Communauté de Communes	1,30 €
Association : tarifs des 6 à 18 ans	1,10 €
Association : tarifs adultes	2,10 €
Etablissements spécialisés	1,60 €

ENTREES DIVERSES	
Mise à disposition d'un Maître-Nageur	24,00 €
Location de la piscine à la 1/2 journée	85,00 €
Location de la piscine aux bébé-nageurs	206,00 €
Tarif horaire ligne d'eau	1,40 €
Location d'un aquabike 3/4 heure	3,00 €
Location d'un tapis de course 3/4 heure	3,00 €
Location d'un aquascooter 1/2 heure	3,00 €

OBJET: FINANCES ET BUDGET – FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS : TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

N° 12-18

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU sa délibération N° 11-28 du 12 Avril 2011, fixant les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2011 ;

VU la projection prévisionnelle des dépenses pour l'exercice 2012 du Budget annexe « ASSAINISSEMENT », tenant compte de l'amortissement technique et financier des biens ;

VU par ailleurs, le programme des travaux à réaliser en 2012, mais aussi sur les exercices ultérieurs ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION
fixe**

la redevance d'assainissement – tarif binôme, pour l'exercice 2012, aux quotités suivantes :

	Part proportionnelle € H.T./m³	Part fixe € H.T./an
<u>Tarif domestique</u>		
1 à 2.000 m ³ /an	1,10	72,82
2.001 à 6.000 m ³ /an	1,06	
6.001 à 12.000 m ³ /an	1,01	
plus de 12.000 m ³ /an	0,73	
<u>Tarif industriel sans épuration</u>		
1 à 2.000 m ³ /an	0,84	
2.001 à 6.000 m ³ /an	0,82	
plus de 6.000 m ³ /an	0,77	

N° 12-19

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU sa délibération N° 11-29 du 12 Avril 2011, fixant les tarifs de vente d'eau potable pour l'exercice 2011 ;

VU la projection prévisionnelle des dépenses pour l'exercice 2012 du Budget annexe « EAU », tenant compte de l'amortissement technique et financier des biens ;

VU par ailleurs, le programme des travaux à réaliser en 2012, mais aussi sur les exercices ultérieurs ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION
fixe**

✓ les tarifs de vente d'eau potable, pour l'exercice 2012, aux quotités suivantes :

	Prix au m³ en Euros H.T.
a) Part proportionnelle	
de 1 à 200 m ³ par an	0,84
de 201 à 6.000 m ³ par an	0,74
de 6.001 à 48.000 m ³ par an	0,63
plus de 48.001 m ³ par an	0,52
b) Part fixe par an	
Compteurs de 15 à 20 mm	37,10
Compteurs de 25 à 30 mm	89,57
Compteurs de 40 mm	134,07
Compteurs de 50 mm	383,08
Compteurs de 60 à 70 mm	511,06
Compteurs de 80 à 90 mm	616,56
Compteurs de 100 mm	839,02

✓ les frais d'accès au réseau à 156,00 € H.T.

N° 12-20

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU l'arrêté préfectoral du 31 Décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants ;

VU sa délibération N° 12-03 du 29 Février 2012 tendant à l'adoption du Compte Administratif de l'Exercice 2011 ;

VU sa délibération N° 12-04 du 29 Février 2012 portant débat général d'orientations budgétaires ;

VU le projet du Budget Primitif de l'exercice 2012, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil de Communauté, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 28 Mars 2012 ;

VU la circulaire NOR INT/B/08/00014/C du 25 Janvier 2008 relative aux modifications apportées à compter de l'exercice 2008 à l'instruction budgétaire et comptable M4 et aux mesures diverses d'accompagnement ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Raymond BERNARD, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
1° décide

sur le principe, d'affecter, le cas échéant et autant que faire se peut, les excédents des sections de fonctionnement des différents budgets aux besoins de financement des sections d'investissement des mêmes budgets,

2° procède ainsi

1° pour le Budget Principal, d'affecter la part de l'excédent de la section de fonctionnement nécessaire pour couvrir la totalité du besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	- 1.139.145,22 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	656.555,91 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	488.410,40 €
✓ Soit, besoin de financement net de la section :	1.307.290,73 €
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	+ 4.149.194,97 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2011 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	1.307.290,73 €
✓ Ligne 002 : <i>Excédent de fonctionnement reporté :</i>	2.841.904,24 €
✓ Ligne 001 : <i>Déficit d'investissement reporté :</i>	1.139.145,22 €

2° pour le Budget Annexe « ZONES D'ACTIVITES », le résultat de la section de fonctionnement étant égal à 0, il ne peut être affecté au besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	- 160.270,95 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
✓ Soit, besoin de financement net de la section :	160.270,95 €
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	0,00 €
➤ <u>Pas d'affectation de résultats</u>	

3° pour le Budget Annexe « ASSAINISSEMENT », d'affecter la part de l'excédent de la section de fonctionnement nécessaire pour couvrir la totalité du besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	- 553.977,00 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	551.465,44 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	200.000,00 €
✓ Soit, besoin de financement net de la section :	905.442,44 €
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	+ 1.183.747,29 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2011 :</u>	
✓ Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	905.442,44 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	278.304,85 €
✓ Ligne 001 : Déficit d'investissement reporté :	553.977,00 €

4° pour le Budget Annexe «EAU», d'affecter la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	- 783.860,28 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	253.150,00 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
✓ Soit, besoin de financement net de la section :	1.037.010,28 €
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	+ 741.863,72 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2011 :</u>	
✓ Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	741.863,72 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	0,00 €
✓ Ligne 001 : Déficit d'investissement reporté :	783.860,28 €

3° approuve

☞ le Budget Primitif de l'exercice 2012 du BUDGET PRINCIPAL qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	9.220.170,24 €	
⇒ section d'investissement	<u>8.472.675,37 €</u>	
	TOTAL	17.692.845,61 €

☞ le Budget Primitif de l'exercice 2012 du BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	3.146.272,00 €	
⇒ section d'investissement	<u>3.270.818,81 €</u>	
	TOTAL	6.417.090,81 €

☞ le Budget Primitif de l'exercice 2012 du BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	3.702.304,85 €	
⇒ section d'investissement	<u>2.949.182,44 €</u>	
	TOTAL	6.651.487,29 €

☞ le Budget Primitif de l'exercice 2012 du BUDGET ANNEXE « EAU » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	2.449.500,00 €	
⇒ section d'investissement	<u>3.206.360,28 €</u>	
	TOTAL	5.655.860,28 €

BUDGET GLOBAL 36.417.283,99 €

4° maintient

à 2 % le taux de frais administratifs applicables par la Communauté de Communes aux opérations d'assainissement et d'eau dont elle se constitue maître d'ouvrage pour le compte de tiers,

5° statue

au titre de la situation des effectifs du personnel communautaire 2012 conformément à l'état, annexe du budget, des emplois permanents.

OBJET : FINANCES ET BUDGET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

N° 12-21

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU l'arrêté préfectoral du 31 Décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes, en la dotant notamment de la compétence tendant à la création d'un Office de Tourisme Intercommunal ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-4, L 2313-1-2 et L 2541-12-10 ;

VU subsidiairement, sa délibération N° 11-91 du 21 Décembre 2011 attribuant à l'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, une avance de 61.250,00 € sur la subvention au titre de sa dotation pour l'année 2012 ;

VU le Budget Prévisionnel pour l'exercice 2012 de l'Office de Tourisme Intercommunal présenté par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

VU le Budget Primitif de l'exercice 2012 approuvé par délibération N° 12-20 de ce jour ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré, Madame Marie-Reine FISCHER, Monsieur Martin PACOU, Monsieur Gérard GENDRE et Madame Marie-Claire SCHOLZ, également membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal, ayant quitté la salle préalablement au vote ;

**par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION
décide**

d'attribuer une subvention globale de 245.000,00 € à l'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'année 2012,

souligne

que le décaissement de la subvention est susceptible d'être ordonnancé par acomptes trimestriels,

précise

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif pour l'exercice 2012.

OBJET : FINANCES ET BUDGET – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE DU BASSIN D'EMPLOI MOLSHEIM-SCHIRMECK

N° 12-22

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU l'arrêté préfectoral du 16 Mai 2007 dotant la Communauté de Communes de la compétence intitulée « *participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK* » ;

CONSIDERANT que la participation financière correspondante s'élève à 24.402,44 €, soit 0,73 € par habitant, au titre de l'exercice 2012 ;

VU le Budget Primitif de l'exercice 2012 approuvé par délibération N° 12-20 de ce jour ;

CONSIDERANT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2012 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L.2313-1-2 et L.2541-12-10 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré, Mesdames Chantal JEANPERT, Marie-Reine FISCHER et Monsieur Jean-Luc RUCH, également membres du Conseil d'Administration de la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK, n'ayant pas pris part au vote ;

**par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION
décide**

d'attribuer une subvention de 24.402,44 € à LA MISSION LOCALE DU BASSIN D'EMPLOI MOLSHEIM-SCHIRMECK, au titre de l'Exercice 2012,

précise

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2012,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant au versement de cette subvention.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – PISCINES : CREATION DE POSTES DE SAISONNIERS

N° 12-23

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU l'arrêté préfectoral du 31 Décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 Janvier 2002 portant notamment transfert de la gestion de la piscine sise au Centre de Loisirs MOLSHEIM-MUTZIG, du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs à la Communauté de Communes ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2002 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes à la Commune de DUPPIGHEIM et conférant notamment à la Communauté de Communes la gestion des piscines sises dans le périmètre de ses Communes membres ;

VU la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

A L'INSTAR des années précédentes ;

AFIN de pourvoir :

- d'une part, au remplacement du personnel permanent en congé pendant la période estivale,
- d'autre part, à l'extension des horaires d'ouverture au public durant la même période,
- enfin, au fonctionnement de la piscine de plein-air de MOLSHEIM ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Dominique BERNHART, Directeur Général des Services ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de créer, pour les piscines de DUPPIGHEIM, MOLSHEIM et MUTZIG, des postes saisonniers en équivalence temps plein de la manière suivante :

	du 14 Mai 2012 au 30 Juin 2012			du 1 ^{er} Juillet 2012 au 31 Juillet 2012			du 1 ^{er} Août 2012 au 7 Septembre 2012		
	Bassin	Caisse / Vestiaires	Service Technique	Bassin	Caisse / Vestiaires	Service Technique	Bassin	Caisse / Vestiaires	Service Technique
DUPPIGHEIM	0	0	} 2	1	0	} 1	1	0	} 2
MOLSHEIM	5	3		6	4		6	4	
MUTZIG	2	0		2	2		2	2	
RECAPITULATIF	7	3	2	9	6	1	9	6	2

**OBJET : TOURISME – OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG :
RAPPORT D'ACTIVITE, COMPTE-RENDU FINANCIER ET DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE**

N° 12-24

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU l'arrêté préfectoral du 31 Décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes, en lui conférant notamment la compétence tendant à la création d'un Office de Tourisme Intercommunal ;

VU les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ainsi créés ;

VU la convention entre l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et la Communauté de Communes, en date du 9 Juillet 2008 ;

VU ainsi l'article 3 de cette convention disposant que « *chaque année, l'Office de Tourisme Intercommunal présentera à la Communauté de Communes son rapport d'activité, un compte-rendu financier, ainsi qu'une déclaration de politique générale assortie d'objectifs* » ;

prend acte

du rapport d'activités du compte-rendu financier et de la déclaration de politique générale de l'Office de Tourisme Intercommunal suivants présentés par sa Présidente, Madame Marie-Reine FISCHER :

1° **RAPPORT D'ACTIVITES 2011**

L'Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig a comme principales missions, l'accueil, l'information, l'animation, la communication et la promotion touristique de la destination "Région Molsheim-Mutzig".

L'Office de Tourisme contribue aussi à assurer la coordination des divers partenaires et prestataires. L'Office de Tourisme est également autorisé à commercialiser des prestations et produits touristiques issus de sa zone de compétence.

Les données qui sont présentées dans le rapport résultent des indicateurs mis en place pour les visiteurs mais sont également issues d'enquêtes menées par l'Office de Tourisme auprès des prestataires.

L'activité touristique 2011 est très satisfaisante dans la mesure où nous avons enregistré une hausse significative du nombre de personnes venues à l'Office de Tourisme.

I – L'OFFICE DE TOURISME DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

A) **Le côté statutaire**

Le Conseil d'Administration composé de 13 membres s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2011 : les 3 Janvier, 15 Mars, 23 Juin et 15 Décembre.

Les membres du Conseil d'Administration sont issus de 2 collèges :

Collège n°1 : Membres de droit issus de la Communauté de Communes : 5 élus

Marie-Reine Fischer, Marie-Claire Scholz, Martin Pacou, Gérard Gendre et Jean Simon

Collège n°2 : Socioprofessionnels, associatifs et personnes physique s: 8 membres

Jean-Jacques Schaeffer (restaurateur/chambres d'hôtes), Guido Nösinger (propriétaire de meublé), Nadine Backert (viticultrice), Georges Kuntz (éleveur), Auguste Schmitt (Président de la Société d'Histoire de Mutzig et environs), Paul Kestler (Président d'honneur Fondation Bugatti), Laurence Fritz (commerçante), Jean Baptiste Clévenot (Trace verte)

Quant au bureau, il se compose de :

Présidente Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente en charge du tourisme à la Communauté de Communes, Conseillère régionale et Maire de Dinsheim-sur-Bruche

Vice-Président Auguste SCHMITT

Trésorier Martin PACOU

Secrétaire Laurence FRITZ

B) **Les prestations proposées aux adhérents de l'Office de Tourisme**

Le nombre de prestataires adhérant à l'Office de Tourisme pour 2011 est de 71. Rappelons que la cotisation annuelle à l'Office de Tourisme permet aux adhérents de bénéficier d'un certain nombre de prestations :

- insertion dans le guide découverte et d'accueil
- insertion dans le guide d'hébergement et de la gastronomie pour les hébergements, les restaurants et les viticulteurs
- parution sur le site Internet
- diffusion de dépliants sur les présentoirs au sein de l'espace accueil et lors de divers salons et opérations promotionnelles.

II - L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DU PUBLIC

A) **Le Personnel et ses missions**

Les 4 salariées multilingues sont à l'écoute des visiteurs et prêtes à faire découvrir notre région tout au long de l'année.

Les 7 guides vacataires permettent de répondre aux demandes de guidages pour groupes. Ils contribuent également à animer les sorties estivales proposées par l'Office de Tourisme.

Quant aux horaires d'ouverture, ils sont aménagés et adaptés en fonction de la saison. Ainsi, en 2011, l'ouverture de l'Office de Tourisme en juillet et août a été élargie en semaine à savoir : ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 soit 1h30 d'accueil public supplémentaire. Différents services sont offerts aux visiteurs, à la population locale et aux prestataires par l'Office de Tourisme :

- > Services aux clientèles touristiques : leur faciliter le séjour et l'accès aux prestations touristiques (hébergement, restauration, loisirs...) informer, faire découvrir, accompagner dans les recherches ...
- > Services à la population locale : Informations pratiques, billetterie pour spectacles ou concerts, promotion des évènements locaux ...
- > Services aux prestataires touristiques : Vitrine de l'ensemble de ses prestataires, l'Office de Tourisme facilite l'accès des clients à ces prestations (via des réservations d'hébergements ou la vente de billets notamment) tout en assurant la promotion de l'ensemble de l'offre touristique de son territoire au sein de son espace Accueil ou sur ses supports de communication.
- > Espace boutique (articles souvenirs Bugatti, cartes postales, articles Alsace..)
- > Accès web libre

La connaissance de l'offre touristique de la Communauté de Communes est primordiale. Des visites chez les différents prestataires ont été faites par le personnel d'accueil.

De plus, le personnel a suivi diverses formations proposées par le RésOT et l'Agefos.

L'Office de Tourisme a participé et assisté à une quarantaine de réunions et rencontres organisées par le RésOT Alsace, le Comité Régional du Tourisme, l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin, le Pays du Sapin de Noël et divers autres organismes (Offices de tourisme ...).

B) Bilan 2011

La fréquentation de notre territoire a connu son meilleur chiffre depuis 7 ans. Ainsi, le nombre de passages à l'Office de Tourisme sur l'année est de 23.362 personnes soit une hausse de 26,02 % par rapport à 2010.

Concernant les touristes (hors Bas-Rhin), 41 % sont des visiteurs français et 59 % des visiteurs étrangers. Il est à noter que les visiteurs français et allemands entre 2010 et 2011 sont en progression : + 19,67 % pour les français et + 44,43 % pour les allemands.

Concernant les nationalités après les Français, les touristes étrangers venus sur le territoire de Molsheim-Mutzig sont : 1. Allemands 2. Néerlandais 3. Belges

Nous avons également constaté en 2011 que les Espagnols et les Italiens ont été plus nombreux à venir dans notre territoire.

Concernant les demandes émanant d'autochtones, le taux d'accueil est supérieur de 12 % par rapport à 2010.

Les demandes par lettre et par mail enregistrent une légère baisse. Mais les demandes téléphoniques ont connu une nette progression.

III – LA PROMOTION ET LA COMMUNICATION

En 2011, l'Office de Tourisme a poursuivi ses actions de promotion et de communication sur différents marchés.

A) La promotion sur les marchés français

L'Office de Tourisme, en vue d'augmenter le flux touristique sur sa destination, a participé à 4 opérations promotionnelles :

- Événementiel à Pénestin (Bretagne)		14 au 20 Avril	Grand Public
- Village alsacien à Paris	16 au 19 Juin		Grand Public
- Village alsacien à Lyon	29 Septembre au 2 Octobre		Grand Public
- SITV à Colmar	11 au 13 Novembre		Grand Public

L'opération à Pénestin s'est faite en partenariat avec les Offices de Tourisme de Schirmeck, Rosheim et Obernai.

Quant au SITV de Colmar, sous l'égide du Réseau des Acteurs de la Vallée de la Bruche, nous avons été présents sur le stand avec le Fort de Mutzig, l'Office de Tourisme de Schirmeck, le Mémorial d'Alsace-Lorraine et le Musée Oberlin.

B) La communication

L'Office de Tourisme est le garant d'une information officielle sur le territoire. La gestion de l'information concernera aussi bien l'édition de brochures que la saisie de données touristiques afin d'alimenter en temps réel notre site internet.

Les éditions

Nos divers outils de communication dont l'objectif est de véhiculer une image attractive de la destination permettent à l'Office de Tourisme de faire connaître son territoire, d'en assurer la promotion mais surtout pour les visiteurs de préparer leur séjour dans la Région de Molsheim-Mutzig.

Les éditions réalisées en 2011 sont :

- Calendrier des animations : 1 édition printemps - 1 édition été-automne et 1 édition spéciale pour Noël
- Guide des hébergements
- Guide de la gastronomie
- Guide Découverte
- Dépliant générique
- Carte touristique
- Pochette de présentation.

Le site internet

Le site internet constitue un important support de promotion et de communication, de nos jours.

Les travaux de refonte (contenu et présentation) du site ont été finalisés début de l'été. Le nouveau site présenté en trois langues (français, allemand et anglais) a été mis en ligne fin juillet. Avec un graphisme attrayant, le site se veut une source d'informations complètes et précises. Il sera amélioré au fur et à mesure pour répondre aux besoins et attentes des internautes et visiteurs.

IV - LES ANIMATIONS

L'OT a proposé du 11 juillet au 18 août des activités et visites estivales. Le bilan est mitigé car certaines visites ont enregistré des baisses de fréquentation (Nocturne à cause de 2 annulations) ou l'Abbatiale (- 17 %) et d'autres des participations plus importantes : Sentier des Casemates + 5 % ou le Sentier viticole + 69 % (deux visites dont la formule a été revue).

42 visites estivales ont été proposées dont 6 annulations pour cause de mauvais temps, soit 321 participants sur les 36 visites effectives.

Eductour de l'Office de Tourisme destiné aux prestataires, partenaires et élus

Il a eu lieu le Mercredi 8 Juin sous le guidage d'Auguste Schmitt avec au programme : Visite du Baptistère d'Avolsheim suivi d'un atelier découverte chez Bleu Kelsch, Visite de la chapelle Maria Altbronn à Ergersheim suivie d'une visite de cave et d'un atelier mets et vins chez Maxime Brand.

Rallye de l'été sur le thème des 5 sens

Bonne participation pour le jour de lancement mais l'après-midi a été gâchée par la pluie tombée en continu. En fin de journée : remise des prix et lâcher de ballons.

L'enquête de satisfaction a fait ressortir qu'il faut pour 2012 trouver une activité autre qu'un rallye, animation que nous proposons depuis 4 ans.

Le jeu des enfants : la ronde des animaux

L'Office de Tourisme a proposé de découvrir les villes de Molsheim et Mutzig à travers les animaux. L'objectif était de trouver des animaux visibles soit sur des maisons, soit à l'extérieur comme à l'intérieur de monuments (église des Jésuites et église de Mutzig) et de répondre à certaines questions. Un tirage au sort à la fin de l'été a permis de gagner 3 lots.

Création d'un groupe de travail "Commission Noël": bilan des actions

L'objectif de cette commission est :

- d'inciter les organisateurs à faire remonter les informations à l'Office de Tourisme pour pouvoir établir un calendrier complet
- de mettre en place un fil conducteur : en 2011 ce fut le calendrier de l'Avent
- d'élargir la période des manifestations.

La commission s'est réunie 15 fois. Les actions menées se présentent comme suit :

- Partenariat avec les périscolaires pour la création d'un Calendrier de l'Avent. Accueil favorable puisque 11 périscolaires sur 13 ont participé au concours. Lancement le 25/11 des festivités de l'avent. Public nombreux. Inauguration de l'exposition des calendriers réalisés par les enfants avec les 3 plus belles œuvres primées. L'exposition était ouverte au public le samedi et dimanche de l'Avent.
- Réalisation de banderoles pour les mairies de la Communauté de Communes.
- Edition de 5000 exemplaires du programme des animations de fin d'année et diffusion massive de ces plaquettes.
- Les mairies ont également été sollicitées pour la mise en place d'un calendrier de l'Avent devant leur bâtiment.
- Mise en place de deux navettes bus pour le Dimanche 11 Décembre avec arrêt à Molsheim Wolxheim-Avolsheim et Mutzig. Le succès n'était pas tout à fait au rendez-vous. La date retenue, Noël d'Antan, ne semble pas être appropriée, les visiteurs voulant rester à Molsheim.

V –LA COMMERCIALISATION

Le bilan de l'activité de commercialisation de prestations pour la clientèle de groupes et d'individuels est satisfaisant.

A) Visites guidées groupes

Entre Janvier et Décembre : 36 guidages organisés par l'Office dont 67 % incluent la Chartreuse. A noter cette année une hausse de groupes d'autres départements français (57-94-91 et 68) et 8 groupes venant d'Allemagne (Berlin – Heidelberg – Stuttgart...)
Un nouveau guide a pris le 1^{er} Novembre ses fonctions de guide vacataire pour l'Office. Il s'agit de Mme Aurélie Hoogland (guidage possible en trois langues Français, Allemand et Anglais).

B) La vente d'articles divers et la billetterie

Le bilan de la vente des différents articles (cartes, topoguides, articles souvenirs...) est en léger recul par rapport à 2010.
Le montant des ventes 2011 s'élève à 17.427,75 €.

Quant à l'activité de billetterie, elle est en légère baisse et s'explique par 3 annulations de spectacles qu'il a fallu rembourser. Ainsi, ce sont 2.563 billets qui ont été vendus par l'Office générant une commission nette de 2.131 €.

VI –CONCLUSION

Les faits marquants pour 2011 sont :

- Fréquentation en hausse sur le territoire
- Mise en ligne du nouveau site internet
- Création d'un groupe de travail dédié à la thématique Noël

2° COMPTE-RENDU FINANCIER

Madame la Présidente présente et commente ensuite à titre de compte-rendu financier le budget prévisionnel 2011 suivant :

Nature des dépenses	Dépenses	Nature des recettes	Recettes
Achats de marchandises	5 838,74	Ventes/ Produits divers (visites, cartes, produits tourist, hébergement, salons, billetterie)	10 331,62
Autres mat.ières et approvis.	5 238,27		
Autres charges et charges externes	137 476,35	Prestations de services	12 223,35
Impôts, taxes et vers. Assimilés	7 313,24	Taxe de séjour	52 955,57
Salaires et traitements	117 775,60	Subvention C C	245 000,00
Charges sociales	46 721,96	Cotisations	2 340,00
Autres charges de personnel	150,00	Produits divers	8 736,83
Variation de stock	1 381,55		
Autres charges	1 634,52		
TOTAL DEPENSES	323 530,23	TOTAL RECETTES	331 587,37

3° DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE/OBJECTIFS 2012

Partenaire privilégié des professionnels du tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig, l'Office de Tourisme est attentif aux tendances et évolutions du marché touristique qui se sont amplifiées ces dernières années.

Afin d'être en phase avec celui-ci et développer l'attractivité touristique de la Région de Molsheim-Mutzig, la Communauté de Communes a mandaté un cabinet d'études pour un audit dont l'objectif sera la mise en place d'une stratégie de développement touristique.

Le rendu de cette étude, au cours de cet été, devra permettre d'établir un schéma de développement touristique pour notre territoire.

Le plan d'actions précisera les objectifs, les publics visés, les partenaires et les moyens. L'Office de Tourisme sera le maître d'œuvre de cette stratégie dès son élaboration et validation.

Avant de pouvoir se référer aux orientations stratégiques définies par l'étude, la politique touristique de l'Office de Tourisme se déclinera en 2012 autour de 4 axes de travail. Les actions envisagées qui guident cette politique sont :

1. Renforcer l'image et l'attractivité du territoire

Créer des outils de promotion (informations performantes et adaptées à la clientèle)

Développer une stratégie multicanaux (site internet, réseaux sociaux...)

Développer des actions ciblées et thématiques

2. Valoriser notre terroir et notre savoir-faire

Valoriser la gastronomie et les produits locaux

Développer la filière d'oenotourisme

3. Faire de la qualité l'élément central de la politique de l'Office de Tourisme

Générer une véritable culture de la qualité chez nos prestataires et partenaires

4. Améliorer la mise en marché de l'offre du territoire

Développer le marché grand public en proposant une offre structurée de produits

Progresser dans l'élaboration de produits adaptés et thématiques

Optimiser notre partenariat avec Tourisme Alsace Réservation en commercialisant des produits touristiques représentatifs de l'offre locale via la plate-forme de commercialisation

Développer le tourisme de groupes

Développer une offre adaptée aux enfants et aux familles.

Les fiches-actions en annexe permettront de mesurer le travail attendu par le personnel de l'Office de Tourisme.

AXE 1 : ACCUEIL/INFORMATION

" Faire de la qualité un élément central de la politique de l'Office de Tourisme"

Etre dans une démarche constante d'accueil de qualité	<ul style="list-style-type: none">➤ Disposer d'un personnel formé en continu en mettant en place un plan de formations annuel➤ Disposer d'un personnel d'accueil multilingue et polyvalent➤ Assurer un accueil téléphonique et physique efficace et courtois
Faciliter l'accès à l'information à l'office de tourisme	<ul style="list-style-type: none">➤ Ouverture de l'Office de Tourisme et accueil téléphonique élargie durant les mois de juillet et août➤ Dispenser l'information 24h/24h grâce au système holographique. Mise à jour régulière du système➤ Aménager les horaires d'ouverture en fonction des saisons qui peuvent également être adaptés selon les besoins➤ Permettre l'accès libre à une documentation touristique régionale➤ Mise à jour permanente des informations diffusées en front office➤ Mettre à jour régulièrement le contenu du site internet
Générer une véritable culture de la qualité chez nos prestataires et partenaires	<ul style="list-style-type: none">➤ Inciter les prestataires touristiques à s'engager à respecter des chartes de qualité mises en place par filière pour garantir un accueil de qualité➤ Inciter les prestataires touristiques à adapter leur accueil aux divers publics➤ Privilégier la montée en qualité et en gamme de l'offre marchande

AXE 2 : PROMOTION/COMMUNICATION/ANIMATION

"Renforcer l'image et l'attractivité de notre territoire"

Créer des outils de promotion/information performants et adaptés à nos publics	<ul style="list-style-type: none">➤ Utiliser les supports de communication les plus adaptés selon la cible➤ Assurer la pertinence des outils et des ressources (éditions, photos, vidéos, textes, base de données d'informations touristiques) et favoriser leur accessibilité pour tous les acteurs touristiques➤ Créer des guides internet sur mesure (ex: Activités/loisirs)➤ Développer les outils de mobilité➤ Enrichir les contenus multimédia par de la vidéo➤ Optimiser la lisibilité de nos publications, uniformiser et affiner les tirages des supports de communication
Développer une stratégie multi-canal	<ul style="list-style-type: none">➤ Faire vivre le site internet : création de trafic - opérations de fidélisation➤ Renforcer notre présence sur les réseaux sociaux➤ Renforcer la présence d'informations dans des lieux stratégiques (gares ...)➤ Optimiser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information (ex: QR code ...)➤ Développer des actions ciblées sur les clientèles thématiques ; structurer des offres thématiques, mettre en valeur des offres sur le site, programmer des opérations cibles (ex: mailings...)

AXE 3 : COMMERCIALISATION
"Accompagner la mise en marché de l'offre"

Développer le marché grand public	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer la vente de produits touristiques courts séjours sur le territoire ➤ Développer une gamme de séjours à thème pour individuels (ex: nature, gastronomie...) ➤ Développer une gamme de produits autour des événementiels ➤ Proposer différentes gammes de packages à des clientèles ciblées (clientèles étrangères ...) ➤ Organiser et optimiser la réservation et vente des prestations sur notre site internet
Développer le tourisme groupe	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer des offres pour groupes avec en complément une la réalisation d'une brochure dédiée complète présentant les produits de l'Office ➤ Proposer des produits adaptés et thématiques à la nature des groupes ➤ Informer les autocaristes, associations, voyagistes ➤ Communiquer dans des presses spécialisées
Développer une offre touristique adaptées aux enfants et familles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cibler la clientèle enfants ➤ Développer une politique d'accueil familles ➤ Créer des séjours attrayants et innovateurs destinés à ce public en ciblant des prestations adaptées ➤ Développer la consommation touristique et de loisirs sur le territoire par la création d'une offre innovante de balades-découvertes adaptées aux enfants en famille, sur l'ensemble du territoire ➤ Développer une offre de produits "Enfants-Familles" pour la boutique

AXE 4 : MARKETING SEGMENTÉ
"Valoriser notre terroir et notre savoir faire"

Valoriser la gastronomie et les produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer l'identité gastronomique de notre territoire ➤ Accroître la notoriété de nos produits régionaux en proposant des visites chez les producteurs locaux ➤ Valorisation les manifestations ayant comme pour thème la gastronomie et les produits du terroir
Mettre en œuvre une action marketing affinitaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir les thématiques stratégiques pour conquérir de nouvelles communauté de clientèles (filière oenotourisme en particulier) ➤ Organiser la promotion autour de thématiques spécifiques en collaboration avec les acteurs concernés ➤ Promouvoir l'offre et favoriser sa mise en marché sur des marchés ciblés

OBJET : LOGEMENT – ENSEMBLE IMMOBILIER A MOLSHEIM SIS 7 ET 9 RUE DE LA BOUCHERIE : MISE A DISPOSITION A UN BAILLEUR SOCIAL

N° 12-25

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU sa délibération N° 11-09 du 16 Mars 2011 décidant notamment d'acquérir les biens à MOLSHEIM, situés 7 et 9 rue de la Boucherie, dans le but de la réutilisation du patrimoine pour la création de

logements locatifs à caractère social et entendant à cette fin conclure un compromis de partenariat avec la Société d'Economie Mixte Locale « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », pour assurer le montage intégral de l'opération et la gestion pérenne des logements ;

CONSIDERANT que la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans avec la S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » est requise pour concrétiser cette opération ;

VU ainsi le projet de bail diffusé à l'ensemble des membres du Conseil de Communauté, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 28 Mars 2012 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

ET APRES en avoir délibéré, Monsieur Laurent FURST, également Président de la S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », n'ayant pas pris part au vote ;

**par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION
accepte**

la conclusion avec la Société d'Economie Mixte Locale « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, à compter du 1^{er} Juin 2012 et expirant le 31 Mai 2062, moyennant un loyer annuel de 1,00 € symbolique, en vue de réaliser une opération de restructuration d'un ensemble immobilier situé à MOLSHEIM, 7 et 9 rue de la Boucherie, tendant à la création de logements locatifs à caractère social, et à assurer leur gestion pérenne,

ratifie

le bail dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

OBJET : LOGEMENT – IMMEUBLE A DUTTLENHEIM SIS 10A RUE DE LA POSTE : MISE A DISPOSITION A UN BAILLEUR SOCIAL

N° 12-26

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU sa délibération N° 11-56 du 6 Juillet 2011 décidant notamment d'acquérir l'immeuble à DUTTLENHEIM, situé 10A rue de la Poste, dans le but de la réutilisation du patrimoine pour la création de logements locatifs à caractère social et entendant à cette fin conclure un compromis de partenariat avec la Société d'Economie Mixte Locale « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », pour assurer le montage intégral de l'opération et la gestion pérenne des logements ;

CONSIDERANT que la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans avec la S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » est requise pour concrétiser cette opération ;

VU ainsi le projet de bail diffusé à l'ensemble des membres du Conseil de Communauté, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 28 Mars 2012 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

ET APRES en avoir délibéré, Monsieur Laurent FURST, également Président de la S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », n'ayant pas pris part au vote ;

**par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION
accepte**

la conclusion avec la Société d'Economie Mixte Locale « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, à compter du 1^{er} Juin 2012 et expirant le 31 Mai 2062, moyennant un loyer annuel de 1,00 € symbolique, en vue de réaliser une opération de restructuration d'un immeuble situé à DUTTLENHEIM, 10A rue de la Poste, tendant à la création de logements locatifs à caractère social, et à assurer leur gestion pérenne,

ratifie

le bail dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

OBJET : LOGEMENT – VILLE DE MUTZIG – REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ 24 RUE DE LA TRINITE, ACQUIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : DEMANDES DE SUBVENTIONS

N° 12-27

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU sa délibération N° 11-83 du 5 Octobre 2011 décidant d'acquérir l'immeuble situé à MUTZIG 24 rue de la Trinité, dans le but de la réutilisation du patrimoine pour la création de logements locatifs à caractère social ;

CONSIDERANT qu'une étude de faisabilité doit au préalable être menée ;

CONSIDERANT que cette opération est susceptible de bénéficier du concours financier de la Région ALSACE et du Département du Bas-Rhin ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

ET APRES en avoir délibéré, Monsieur Laurent FURST, également Président de la S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », n'ayant pas pris part au vote ;

**par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION
décide**

de réaliser une étude de faisabilité en vue de la création de logements locatifs à caractère social sur les biens, situés à MUTZIG, 24, rue de la Trinité, récemment acquis par la Communauté de Communes,

sollicite

à ce titre, le concours financier de la Région ALSACE et du Département du Bas-Rhin,

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à la réalisation de cette étude, notamment le contrat ou la convention en résultant.

OBJET : LOGEMENT – IMMEUBLE A MUTZIG SIS 24 RUE DE LA TRINITE : MISE A DISPOSITION A UN BAILLEUR SOCIAL

N° 12-28

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU sa délibération N° 11-83 du 5 Octobre 2011 décidant notamment d'acquérir l'immeuble à MUTZIG, situé 24 rue de la Trinité, dans le but de la réutilisation du patrimoine pour la création de logements locatifs à caractère social et entendant à cette fin conclure un compromis de partenariat avec la Société d'Economie Mixte Locale « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », pour assurer le montage intégral de l'opération et la gestion pérenne des logements ;

CONSIDERANT que la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans avec la S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » est requise pour concrétiser cette opération ;

VU ainsi le projet de bail diffusé à l'ensemble des membres du Conseil de Communauté, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 28 Mars 2012 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

ET APRES en avoir délibéré, Monsieur Laurent FURST, également Président de la S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », n'ayant pas pris part au vote ;

**par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION
accepte**

la conclusion avec la Société d'Economie Mixte Locale « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, à compter rétroactivement du 1^{er} Mars 2012 et expirant le 28 Février 2042, moyennant un loyer annuel de 1,00 € symbolique, en vue de réaliser une opération de restructuration d'un immeuble situé à MUTZIG, 24 rue de la Trinité, tendant à la création de logements locatifs à caractère social, et à assurer leur gestion pérenne,

ratifie

le bail dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES – ZONE D'ACTIVITES A DORLISHEIM, 1^{ERE} TRANCHE : ACQUISITION FONCIERE

N° 12-29

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU sa délibération N° 99-21 du 10 Février 1999 décidant d'acquérir les propriétés foncières incluses dans le périmètre d'aménagement de la 1^{ère} tranche de la zone d'activités à DORLISHEIM, lieux-dits « Gebreit » et « Barrière » ;

VU sa délibération N° 01-68 du 19 Décembre 2001, décidant de vendre à BUGATTI AUTOMOBILES S.A.S., le terrain industriel inclus dans le périmètre d'aménagement de la 1^{ère} tranche de la zone d'activités à DORLISHEIM, cadastrée section 11, parcelle N° 662/112, lieudit « Gebreit », avec 800 ares ;

VU sa délibération N° 11-100 du 21 Décembre 2011, décidant de vendre à BUGATTI AUTOMOBILES S.A.S., une emprise foncière complémentaire de 168,36 ares ;

CONSIDERANT que, pour s'assurer la maîtrise foncière totale des terrains tombant dans l'emprise de la zone d'activités idoïne, il reste 6 parcelles à acquérir auprès de propriétaires privés ;

CONSIDERANT qu'un courrier faisant part des intentions de la Communauté de Communes en ce sens, leur a été adressé le 13 Septembre 2011 ;

CONSIDERANT que le propriétaire de la parcelle cadastrée à DORLISHEIM, section 26, N° 4, d'une contenance de 38,84 ares s'inscrivant dans ce dispositif, a donné son accord pour sa cession, au prix de 1.100,00 € l'are ;

VU subsidiairement sa délibération N° 12-09 du 29 Février 2012, décidant d'acquérir une parcelle s'inscrivant dans ce dispositif ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Gilbert ROTH, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION
décide**

d'acquérir la parcelle, incluse dans le périmètre d'aménagement de la 1^{ère} tranche de la zone d'activités à DORLISHEIM, cadastrée comme suit :

Commune de DORLISHEIM

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
26	4	Gebreit	38,84 ares

au prix de 1.100,00 € l'are, la transaction foncière totale s'élevant ainsi à 42.724,00 €,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à cette acquisition foncière, notamment l'acte translatif de propriété en résultant.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES – ZONE D'ACTIVITES « ECOPARC » A MOLSHEIM :
IMPLANTATION DE LA SOCIETE LES ROUTIERS DE L'EST : ANNULATION DES DELIBERATIONS N° 11-
79 DU 5 OCTOBRE 2011 ET N° 11-101 DU 21 DECEMBRE 2011**

N° 12-30

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU ses délibérations N° 11-79 du 5 Octobre 2011 et N° 11-101 du 21 Décembre 2011, décidant de vendre à l'indivision CMCIC LEASE/ALSABAIL, les terrains industriels inclus dans le périmètre d'aménagement de la zone d'activités « ECOSPACE », cadastrés comme suit :

Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
50	420/8	Bruennel	120,33 ares
50	434/8	Bruennel	119,14 ares
50	439/8	Bruennel	19,94 ares

dans le cadre de l'implantation de locaux d'activités exploités par la Société LES ROUTIERS DE L'EST ;

CONSIDERANT que ces décisions sont inopérantes dans la mesure où elles ne visent pas l'avis du Service des Domaines estimant la valeur vénale des biens en question ;

CONSIDERANT par conséquent, qu'une nouvelle délibération est nécessaire ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012, suggérant, purement et simplement, d'annuler les délibérations sus-mentionnées et de statuer, par ailleurs, sur le dispositif complet de la transaction foncière idoine ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Gilbert ROTH, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION
rapporte

ses délibérations N° 11-79 du 5 Octobre 2011 et N° 11-101 du 21 Décembre 2011 statuant sur la cession de terrains destinés à l'implantation de la Société LES ROUTIERS DE L'EST dans la zone d'activités « ECOPARC » à MOLSHEIM,

précise

que le dispositif complet de cette transaction foncière fera l'objet d'une nouvelle délibération, au respect des règles de forme et de fond.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES – ZONE D'ACTIVITES « ECOPARC » :
IMPLANTATION DE LA SOCIETE LES ROUTIERS DE L'EST : CESSON DU TERRAIN D'ASSIETTE**

N° 12-31

LE CONSEIL DE MUNICIPAUTE

VU sa délibération N° 07-47 du 27 Juin 2007 décidant d'acquérir les propriétés foncières incluses dans le périmètre d'aménagement de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM ;

VU sa délibération N° 07-49 du 27 Juin 2007 approuvant la consistance technique des projets de réalisation des travaux de voiries et réseaux divers des lotissements VIIIa et VIIIb de la zone d'activités « ECOSPACE » ;

VU l'autorisation de lotir sur le périmètre du lotissement VIIIb, en date du 24 Juillet 2007, délivrée par Monsieur le Maire de MOLSHEIM ;

VU subsidiairement sa délibération N° 07-130 du 19 Décembre 2007 décidant de procéder avec la Ville de MOLSHEIM, dans le périmètre de la zone en question, à des régularisations foncières ;

CONSIDERANT les tractations menées par Messieurs Laurent FURST, Président et Gilbert ROTH, Vice-Président, tendant à l'implantation de la Société LES ROUTIERS DE L'EST dans la zone d'activités « ECOSPACE » ;

VU les procès-verbaux d'arpentage :

- N° 1636 B établi par Monsieur Vincent FREY, Géomètre Expert à MOLSHEIM, en date du 28 Février 2011, vérifié par les Services du Cadastre à MOLSHEIM, le 18 Mars 2011,
- N° 1659 A établi par Monsieur Vincent FREY, Géomètre Expert à MOLSHEIM, en date du 5 Décembre 2011, vérifié par les Services du Cadastre à MOLSHEIM, le 12 Décembre 2011, créant les parcelles à céder en ce sens ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en ses séances des 14 Septembre 2011, 30 Novembre 2011 et 14 Mars 2012 suggérant de céder à ce titre les parcelles cadastrées comme suit :

- d'une part :

Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
50	420/8	Bruennel	120,33 ares
50	434/8	Bruennel	119,14 ares

formant le terrain d'assiette du projet,

- d'autre part :

Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
50	439/8	Bruennel	19,94 ares

destinées à améliorer l'accès au site considéré ;

VU l'avis du Service des Domaines, en date du 22 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Gilbert ROTH, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION
1° décide

de vendre à l'indivision CMCIC LEASE/ALSABAIL, les terrains industriels inclus dans le périmètre d'aménagement de la zone d'activités « ECOPARC » à MOLSHEIM, cadastrés comme suit :

- d'une part :

Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>Parcelle N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
50	420/8	Bruennel	120,33 ares
50	434/8	Bruennel	119,14 ares

TOTAL 239,47 ares

formant l'assiette foncière du projet, au prix à l'are de 4.000,00 € H.T., T.V.A. en sus,

- d'autre part :

Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>Parcelle N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
50	439/8	Bruennel	19,94 ares

destinés à améliorer l'accès au site, au prix à l'are de 2.500,00 € H.T., T.V.A. en sus,

la transaction foncière totale s'élevant à 1.007.730,00 € H.T., T.V.A. en sus,

2° précise

que cette cession est destinée à l'implantation de locaux d'activités exploités par la Société LES ROUTIERS DE L'EST et que l'indivision CMCIC LEASE/ALSABAIL intervient en fait au financement de ce projet industriel par crédit-bail immobilier,

3° souligne

que ledit crédit-bail immobilier interviendra entre l'indivision CMCIC LEASE/ALSABAIL et la S.C.I. DFK, dont l'objet est de porter l'opération au profit de la Société LES ROUTIERS DE L'EST,

4° autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à la réalisation de ce projet et notamment l'acte translatif de propriété y relatif.

OBJET : AMENAGEMENT DES COURS D'EAU – COMMUNES D'ALTORF, DUPPIGHEIM ET DUTTLENHEIM – PROTECTION CONTRE LES CRUES : ACQUISITION FONCIERE

N° 12-32

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU sa délibération N° 05-14 du 9 Mars 2005, acceptant d'engager une étude hydraulique et un dossier au titre de la loi sur l'eau dans le cadre de la protection des zones habitées des Communes de DUPPIGHEIM et DUTTLENHEIM contre les crues, en complément de l'étude réalisée pour la protection de la Commune d'ALTORF ;

VU sa délibération N° 06-49 du 4 Juillet 2006, approuvant les aménagements prescrits par cette étude, notamment, une Déclaration d'Intérêt Général et une Déclaration d'Utilité Publique ;

VU sa délibération N° 10-08 du 10 Mars 2010, décidant d'engager une étude sur la restauration des milieux écologiques et de la réhabilitation de l'équilibre hydromorphologique du Bras d'Altorf, dans le cadre des mesures d'accompagnement aux travaux hydrauliques de protection contre les crues, des Communes d'ALTORF, DUTTLENHEIM et DUPPIGHEIM ;

CONSIDERANT que le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de protection des zones habitées des Communes d'ALTORF, DUPPIGHEIM et DUTTLENHEIM contre les crues a été attribué à HYDRATEC de STRASBOURG, sur la base d'une enveloppe financière affectée au projet de 2.000.000,00 € H.T. ;

CONSIDERANT que la réalisation de cette opération nécessite l'acquisition d'une emprise foncière de 8,67 ares à distraire de la parcelle cadastrée à DUTTLENHEIM, section 45, N° 27, d'une contenance totale de 79,71 ares ;

CONSIDERANT les tractations menées en ce sens ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Guy SCHMITT, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION
décide**

d'acquérir, dans le cadre des travaux de protection des Communes d'ALTORF, DUPPIGHEIM et DUTTLENHEIM, la parcelle cadastrée comme suit :

Commune de DUTTLENHEIM

<u>Section</u>	<u>N° provisoire</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
45	² /27	Loewlen	8,67 ares

au prix de 100,00 € l'are, la transaction foncière totale s'élevant à 867,00 €,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à cette acquisition foncière, notamment l'acte translatif de propriété en résultant.

OBJET: DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORT ET LOISIRS – LIAISON CYCLABLE MOLSHEIM / ALTORF / DACHSTEIN / ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE: ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF ET POURSUITE DE LA PROCEDURE

N° 12-33

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

CONSIDERANT que la maîtrise d'œuvre du projet de liaison cyclable MOLSHEIM / ALTORF / DACHSTEIN /ERNOLSHEIM-sur-BRUCHE a été confiée, conformément au Code des Marchés Publics, au bureau d'études EMCH + BERGER ;

VU ainsi, le projet technique y relatif, établi par le maître d'œuvre ;

CONSIDERANT que le montant total de cette opération est estimé à 1.240.000,00 € H.T. ;

CONSIDERANT que ce projet est inscrit au contrat de développement et d'aménagement du territoire MOLSHEIM-MUTZIG-HASEL conclu le 29 Juin 2010 et est, à ce titre, susceptible de bénéficier du concours financier du Département du Bas-Rhin ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Guy SCHMITT, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
1° adopte

la consistance technique de l'avant-projet définitif établi par le bureau d'études EMCH + BERGER, relatif à la réalisation de la liaison cyclable MOLSHEIM / ALTORF / DACHSTEIN /ERNOLSHEIM-sur-BRUCHE, estimée à 1.240.000,00 € H.T.,

2° décide

de procéder à la dévolution des travaux, conformément au Code des Marchés Publics,

3° sollicite

le concours financier du Département du Bas-Rhin, dans le cadre du contrat de développement et d'aménagement du territoire MOLSHEIM-MUTZIG-HASEL conclu le 29 Juin 2010,

4° autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à la réalisation et au financement de cette opération, notamment les marchés de travaux s'y rapportant.

OBJET: DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORT ET LOISIRS – LIAISON CYCLABLE MUTZIG / DORLISHEIM : CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE DES OUVRAGES, AVEC LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

N° 12-34

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU sa délibération N° 10-75 du 29 Septembre 2010 adoptant la consistance technique de l'avant-projet définitif relatif à la liaison cyclable MUTZIG/DORLISHEIM ;

VU subsidiairement ses délibérations tendant à s'assurer la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de cette opération ;

CONSIDERANT qu'il s'agit désormais d'organiser les interventions sur le domaine public départemental hors agglomération, conformément aux principes d'intervention appliqués par le Département du Bas-Rhin ;

VU à ce titre, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-4 et L.2542-3 ;

VU le projet de convention à conclure avec le Département du Bas-Rhin, relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental, en ce qui concerne la piste cyclable MUTZIG/DORLISHEIM, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil de Communauté, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 28 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Guy SCHMITT, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

la convention à conclure avec le Département du Bas-Rhin, relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental, en ce qui concerne la piste cyclable MUTZIG/DORLISHEIM, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

**OBJET : DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORT ET LOISIRS – LIAISON CYCLABLE WOLXHEIM / AVOLSHEIM :
CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE DES
OUVRAGES, AVEC LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

N° 12-35

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU sa délibération N° 11-13 du 16 Mars 2011 adoptant la consistance technique de l'avant-projet définitif relatif à la liaison cyclable WOLXHEIM/AVOLSHEIM ;

VU subsidiairement sa délibération N° 11-14 du 16 Mars 2011 tendant à s'assurer la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de cette opération ;

CONSIDERANT qu'il s'agit désormais d'organiser les interventions sur le domaine public départemental hors agglomération, conformément aux principes d'intervention appliqués par le Département du Bas-Rhin ;

VU à ce titre, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-4 et L.2542-3 ;

VU le projet de convention à conclure avec le Département du Bas-Rhin, relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental, en ce qui concerne la piste cyclable WOLXHEIM/AVOLSHEIM, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil de Communauté, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 28 Mars 2012 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Guy SCHMITT, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

la convention à conclure avec le Département du Bas-Rhin, relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental, en ce qui concerne la piste cyclable WOLXHEIM/AVOLSHEIM, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.
